

2025 – LCR40

LOIRE CONNECT RÉSEAU
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 17 MARS 2025 – 10 HEURES 30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept mars à dix heures et demie

Délibération légalisée en préfecture le 17 mars 2025

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel du Département, dans la salle de deuxième commission, sous la présidence de Madame Séverine REYNAUD, Présidente de la Régie Loire Connect Réseau.

Monsieur Lucien MURZI est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Maël BONNETAUD MATTANA est chargé de la prise de note et de rédiger le procès-verbal.

Date de convocation : 07/03/2025

Membres présents :

Séverine REYNAUD, *Présidente*

Arlette BERNARD, Stéphanie CALACIURA, Jérémie LACROIX, Éric LARDON, Lucien MURZI, *Élus*

Francine ALLAIN, Maël BONNETAUD MATTANA, Guillaume MICHEL, Sandrine PANCIOCCO, Maude THOLLY, *Administration*

Absents – excusés :

Cf. Rapport n°R2025-LCR40

Objet : APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE AVEC LE SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE

Vu les compétences optionnelles du SIEL-Territoire d'énergie Loire ;

Vu le Comité syndical du SIEL-Territoire d'énergie Loire du 9 décembre 2024, applicable au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu les statuts de la régie Loire Connect Réseau ;

Considérant les besoins de la Régie Loire Connect Réseau pour l'achat d'énergie(s) ;

Considérant que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part ;

Considérant que l'adhésion d'un futur membre peut intervenir à tout moment ;

Considérant que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-Territoire d'énergie Loire entrent dans le groupement au libre choix de la Régie Loire Connect Réseau ;

Considérant que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Décision : Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'adhésion de la Régie Loire Connect Réseau au groupement d'achat d'énergies selon les modalités susmentionnées ;
- D'autoriser la Directrice à signer la Convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique avec le SIEL-Territoire d'énergie Loire ;
- D'autoriser la Directrice de la régie Loire Connect Réseau à mettre en œuvre toutes les mesures la concernant.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : 12/07/2025

Madame Séverine REYNAUD
Présidente de la Régie Loire Connect Réseau

Selon l'objet de la présente ; et :

- conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
- conformément aux dispositions des articles 1240 du Code civil et 528 et 538 du Code de procédure civile, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal judiciaire de Saint-Etienne dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.